

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2020 RESULTATS DES VOTES

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville- La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 21 février 2020

Présents : Jean ANDRE, Jean-Luc ANNEQUIN, André BEJUIT, Patrick BELMONT (avant son départ à 20h01), Hélène BERTHET-BIZOT, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Richard BRELET, Christophe BROCHARD, Jean-Claude CARRE, Daniel CEZARD, Monique CHABERT, Thierry CLEYET-MAREL (avant son départ à 19h59), Raymond COQUET, Nour-Eddine DEGHA, Jean-François DELDICQUE (avant son départ à 21h17), Claire DURAND, Vincent DURAND, Christophe DUVERNE, Emmanuel EGLAINE, Marie-Christine FRACHON, Didier FREMY, Jean-Charles GALLET, Michel GALLICE, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Sébastien GUEUGNOT, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Gilbert GUINET, Frédéric LELONG, Emmanuel LIMOUZIN, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MARTIN, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Daniel RABATEL, Rémy RABATEL, Fabien RAJON (arrivée à 19h40), Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Alain RICHIT, Michel SERRANO, Thérèse TISSERAND, Marie-Agnès TOURNON, Christian VIEUX-MELCHIOR, Daniel VITTE, Gérard VITTE.

Excusés/absents :

Frédéric BARBIER, Thierry CLEYET-MAREL (à son départ à 19h59), Max GAUTHIER, Delphine GIRERD, Jean-François DELDICQUE (départ à 21h17), Gilbert JOYE, Solange MASCLAU, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Fabien RAJON (avant son arrivée à 19h40), Monique SOULIER. Véronique SEYCHELLES est remplacée par Jean-Claude CARRE, Julien VENTURA est remplacé par Gilbert GUINET.

Pouvoirs :

Patrick BELMONT donne pouvoir à Gérard MATHAN (à son départ à 20h01) Marie-Agnès GONIN donne pouvoir à Claire DURAND, Roger MARCEL donne pouvoir à Jean ANDRE, Eric PHILIPPE donne pouvoir à Michel SERRANO, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL puis à Nour-Eddine DEGHA (suite au départ de Thierry CLEYET-MAREL à 19h59), Pierre ROUSSET donne pouvoir à Gérard VITTE.

## A l'ordre du jour :

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

### PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, les modifications à apporter à l'ordre du jour pour, le :

**\*Retrait des délibérations n°2.1 à 2.12** en raison de l'absence de production du compte de gestion définitif du Trésorier.

\* **Procès-verbal** du Conseil communautaire du 30 janvier 2020 :

PV MODIFIE

\* **Projet de délibération n°2.14** : « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) -fixation des taux d'imposition » :

PROJET DE DELIBERATION MODIFIE

### PROCES VERBAL

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 30 janvier 2020

**- Adopté à l'unanimité**

## 1. DIRECTION GENERALE

### Direction générale

1.1 (1062-2020-20) Convention de reversement de la subvention attribuée par le Conseil régional dans le cadre du projet FACTEUR avec l'IADT

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'approuver la convention de reversement de la subvention attribuée par le Conseil régional dans le cadre du projet FACTEUR avec l'IADT.

1.2 (1063-2020-21) Approbation du plan de financement de l'avenant et de la convention financière 2020 au Contrat de ruralité

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'approuver le plan de financement de l'action « maillage routier et plan de circulation permettant l'extension de la zone artisanale de l'Izelette » sur la commune d'Aoste, d'autoriser la signature de l'avenant du Contrat de ruralité actant la convention financière 2020 de solliciter un financement auprès de l'Etat pour l'action.

1.3 (1064-2020-22) Rapport d'activité 2017-2019

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'acter la transmission aux communes du rapport d'activité.

1.4 (1065-2020-23) Proposition d'un schéma de mutualisation

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'approuver la transmission aux communes du projet de schéma de mutualisation sur la base de la présente délibération et du rapport pour avis, avant approbation du schéma lui-même, par le Conseil communautaire.

1.5 (1066-2020-24) Convention de partenariat entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphine, UNITEX, le Département de l'Isère dans le cadre de l'expérimentation sur la mobilité "PIA PERFECT"

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre UNITEX, le Département de l'Isère et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné dans le cadre de l'expérimentation sur la mobilité du PIA PERFECT, d'autoriser la signature de la convention de partenariat et les documents s'y rapportant, de valider la subvention de UNITEX, porteur du projet, à hauteur de 10 000 €, prévue au budget pour l'année 2020.

### Stratégie et prospective durable

1.6 (1067-2020-25) Convention de coopération Nord-Isère Durable entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) pour l'année 2020

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Charles GALLET, Vice-président en charge de la stratégie durable et prospective*

Il s'agit d'approuver la convention de coopération Nord-Isère Durable entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la CAPI pour 2020.

1.7 (1068-2020-26) Convention pluriannuelle d'objectifs 2020 - 2022 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Charles GALLET, Vice-président en charge de la stratégie durable et prospective*

Il s'agit d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2020 - 2022 entre l'AGEDEN, la CAPI et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

1.8 (1069-2020-27) Validation du Plan pisé sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 1 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Jean-Charles GALLET, Vice-président en charge de la stratégie durable et prospective*

Il s'agit de valider le plan pisé sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

### **Eau, assainissement, prévention des risques inondation**

1.9 (1070-2020-28) Validation du nouveau règlement du service eau potable

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver le nouveau règlement de service Eau Potable.

1.10 (1071-2020-29) Validation du nouveau règlement du service d'assainissement collectif

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver le règlement de service d'assainissement collectif.

1.11 (1072-2020-30) Captages prioritaires – action Pâture Terres froides

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver la réalisation de l'action Pâture Terres froides mutualisée avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol, d'autoriser la signature de la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol et de solliciter l'Agence de l'Eau pour obtenir une subvention pour la mise en œuvre de l'action.

1.12 (1073-2020-31) Validation du programme d'actions Terre et Eau 2020 avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour les captages prioritaires de Doissin et Val de Virieu

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver le programme d'actions 2020 sur les captages prioritaires de Doissin et Val de Virieu dans le cadre du programme terre & eau et plus globalement dans le cadre de la politique PLAN'ET de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

1.13 (1074-2020-32) Modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) - transformation en EPAGE

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver la transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre en EPAGE, conformément aux statuts proposés.

1.14 (1075-2020-33) Fixation du produit de la taxe GEMAPI

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver la fixation du produit de la taxe pour la gestion de milieux aquatiques et la prévention des inondations à 521 110 € pour 2020.

1.15 (1076-2020-34) Validation des tarifs annexes de prestations et de participations du service eau et assainissement

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver les tarifs des prestations et des participations du service de l'eau et de l'assainissement.

## 2. RESSOURCES

### Finances

#### ***Retrait des délibérations n°2.1 à 2.12***

2.13 (1077-2020-35) Fixation des taux d'imposition pour 2020

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit de voter les taux d'imposition, pour 2020.

***Arrivée de Fabien RAJON à 19h40 (le quorum est modifié)***

***Départ de Thierry CLEYET-MAREL à 19h59 (le pouvoir d'Yvonne RATEAU est transmis à Nour-Eddine DEGHA) (le quorum est modifié)***

***Départ de Patrick BELMONT à 20h01 qui donne son pouvoir à Gérard MATHAN***

2.14 (1078-2020-36) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – fixation des taux d'imposition

**- Adopté à la majorité absolue (45 pour, 7 oppositions, 2 abstentions)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit de voter les taux de TEOM, pour 2020.

***Sortie de Marie-Agnès TOURNON à 20h04***

## Patrimoine communautaire

2.15 (1079-2020-37) Désaffectation et déclassement du domaine public du tènement sis 7 rue de la Contessière 38490 Les Abrets en Dauphiné, lot cadastré AM 0205, et cession du tènement à la SCI GUINET POLITINO

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de constater préalablement la désaffectation du domaine public de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné du tènement immobilier de 552 m<sup>2</sup>, du lot cadastré AM 0205, sis 7 rue de la Contessière Les Abrets en Dauphiné, d'approuver son déclassement du domaine public afin de l'incorporer dans le domaine privé de la Collectivité, d'accepter la cession de l'ensemble immobilier, pour un montant de 250 000 € HT, TVA en sus, à la SCI GUINET POLITINO.

**Retour de Marie-Agnès TOURNON à 20h08**

2.16 (1080-2020-38) Adhésion à la plateforme WebEnchère

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de décider de mettre en place une procédure de vente de matériel par Internet et d'autoriser la destruction des matériels qui ne trouveraient pas preneur via ce dispositif.

## 3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Développement économique

*Rapporteur : Gérard VITTE, Vice-président*

3.1 (1081-2020-39) Versement de subventions aux entreprises de l'économie de proximité – FISAC VDD/AURA TPE

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'approuver le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux trois entreprises concernées.

3.2 (1082-2020-40) Remboursement du trop-perçu du fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) de l'ex-Communauté de communes Les-Vallons du Guiers au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'autoriser le versement du trop-perçu de 8 189,50€ au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard.

3.3 (1083-2020-41) Subvention 2020 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la Mission Locale Nord Isère

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

***Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote en raison de son statut de Présidente de la Mission Locale Nord Isère***

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'approuver le versement à la Mission Locale Nord Isère d'une subvention de 1,665 € par habitant (DGF 2018 : 64 405 habitants), soit 107 234,36 € plafonnés au titre de l'année 2020.

### **Aménagement du territoire, mobilités, zones d'activité**

3.4 (1084-2020-42) Attribution d'une subvention pour l'organisation du 18ème Forum des métiers et de l'orientation en mars 2020

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à la MFR Le Village de Saint André le Gaz pour l'organisation du forum des métiers qui aura lieu le 12 mars prochain.

3.5 (1085-2020-43) Cession d'un terrain à l'entreprise SAT sur la Zone d'Activité Economique d'Evrieu à La Bâtie Montgascon

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'attribuer la cession de la parcelle A0491 située au sein de la zone d'Evrieu à la Bâtie Montgascon, au représentant l'entreprise SAT ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement moyennant le prix de 14 580 € HT.

3.6 (1086-2020-44) Cession d'un terrain à l'entreprise GAMM VERT sur la Zone d'Activité Economique de l'Izelette à Aoste

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'attribuer la cession des parcelles B1230 et B1236p situées au sein de la zone de l'Izelette à Aoste à la société Gamm Vert moyennant le prix de 24€ HT/m².

3.7 (1087-2020-45) Cession d'un terrain à l'entreprise ISOLPUR sur la Zone d'Aménagement Concerté de la Corderie à Saint Clair de la Tour

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la vente d'une parcelle de 1 350 m² environ de la Zone d'Aménagement Concerté de la Corderie à la société ISOLPUR, au prix de 47 250 €HT, TVA en sus, et dans les conditions évoquées.

3.8 (1088-2020-46) Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Chimilin

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'autoriser à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la convention opérationnelle sis sur la commune de Chimilin à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme selon les conditions évoquées.

3.9 (1089-2020-47) Convention opérationnelle sur le centre-bourg des Abrets en Dauphiné entre l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune des Abrets en Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, la Commune des Abrets en Dauphiné et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.10 (1090-2020-48) Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune des Abrets en Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'autoriser à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la convention opérationnelle sis sur la commune des Abrets en Dauphiné à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, selon les conditions évoquées.

3.11 (1091-2020-49) Dépôt du permis d'Aménager « Izelette 2 » sur la commune d'Aoste

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'autoriser la signature et déposer au nom et pour le compte de la Communauté de communes, le Permis d'Aménager de la Zone Commerciale « Izelette 2 ».

3.12 (1092-2020-50) Modification du dossier de réalisation de la ZAC PIDA sur la Commune d'Aoste et plus précisément le contenu du cahier des charges des prescriptions urbanistiques, architecturales, paysagères et environnementales

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'approuver les modifications du dossier de réalisation et du Cahier des Prescriptions Urbanistiques, Architecturales, Paysagères et Environnementales de la ZAC PIDA telles que décrites dans la présente délibération.



3.13 (1093-2020-51) Modification statutaire du SCOT Nord Isère en raison du changement d'adresse

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'approuver la modification statutaire concernant l'article 5 précisant la nouvelle adresse du syndicat mixte SCOT NI au 13 allée des Marettes à Bourgoin Jallieu.

## Tourisme

3.14 (1094-2020-52) Avenant à la convention de mise à disposition d'une place de marché entre Isère Tourisme et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention de partenariat.

3.15 (1095-2020-53) Convention de partenariat 2020 entre les offices de tourisme Vals du Dauphiné et Pays du Lac d'Aiguebelette

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit d'approuver la convention.

3.16 (1096-2020-54) Convention de partenariat 2020 « Pass futé » entre les offices de tourisme Vals du Dauphiné et Yenne - Dent du Chat

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit d'approuver la convention.

3.17 (1097-2020-55) Convention pour réception d'un point d'accueil saisonnier de l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné dans l'enceinte du château de Virieu

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de mise à disposition de locaux au sein du Château de Virieu.

3.18 (1098-2020-56) Tarifs Boutique/Billetterie de l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit d'approuver les tarifs tels que proposés.

## Développement durable opérationnel – Environnement - Agriculture

3.19 (1099-2020-57) Délibération de principe pour les nouveaux périmètres des syndicats de collecte des déchets

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 2 oppositions, 2 abstentions)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication en l'absence de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver le principe des nouveaux périmètres des syndicats de collecte des déchets.

3.20 (1110-2020-58) Modifications statutaires du SICTOM de la région de Morestel - articles 3 et 7

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication en l'absence de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver la modification des articles 3 et 7 des statuts du SICTOM de la région de Morestel.

3.21 (1101-2020-59) Modifications statutaires du SMND - articles 1 et 7-1

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication en l'absence de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte Nord Dauphiné, notamment les articles 1 et 7-1, applicables à compter du renouvellement des conseils municipaux.

3.22 (1102-2020-60) Achat de parcelles aux Abrets-en-Dauphiné permettant un échange foncier sur l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Malseroud (SL 153) – modification délibération 778-2019-75

**-- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication en l'absence de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture*

Il s'agit de valider l'achat des parcelles, cadastrées section 165A n°260 et section 165B n°310, situées sur la commune des Abrets en Dauphiné, au prix de vente de 6 132 € (dont 0 de TVA) et d'une indemnité forfaitaire de 6 132 €, de valider l'échange des parcelles citées avec la parcelle n°561 de la section A 165, de valider le fait qu'il n'est pas prévu le versement d'une soulte lors de l'échange, étant donné que les valeurs des lots sont égales.

3.23 (1103-2020-61) Demande de classement de l'étang Malin et Grand Champ, sur la commune de Sainte Blandine au titre des ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département de l'Isère

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication en l'absence de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture*

Il s'agit de valider la proposition d'inscrire l'étang Malin et Grand Champ, situé sur la commune de Sainte Blandine, au réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS), de solliciter le Conseil départemental de l'Isère pour l'inscrire et de transmettre à celui-ci, l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

## Urbanisme

3.24 (1104-2020-62) Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U.)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention relative à la mise en place de l'Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U.), incluant les modalités d'échange avec TE38, conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, d'autoriser la signature de la lettre d'engagement collectivité adhérente relative aux conditions d'utilisation des données numérisées de réseaux issues de la cartographie du concessionnaire GEG par une collectivité adhérente à TE38-Territoire d'Energie Isère, d'autoriser la signature de la lettre d'engagement collectivité adhérente ou son groupement relative aux conditions d'utilisation des données numérisées de réseaux issues de la cartographie du concessionnaire GrDF par une collectivité ou groupement adhérent à TE38-Territoire d'Energie Isère, de dire que les données réseaux électriques et éclairage public ne font pas l'objet d'un acte d'engagement, de dire que le service Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U) est gratuit.

### **Départ de Jean-François DELDICQUE à 21h17 (le quorum est modifié)**

3.25 (1105-2020-63) Avancement des études du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi Est

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'acter le stade d'avancement des études du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, de dire que les prochains mois seront mis à profit pour finaliser le dossier en vue de son arrêt et de compléter le volet concertation du PLUi Est.

3.26 (1106-2020-64) Application de la modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de décider d'appliquer les dispositions du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Vals du Dauphiné Est.

## 4. VIE LOCALE

### Culture, sport

4.1 (1107-2020-65) Acquisition d'un terrain à l'euro symbolique, sur la commune de Pont de Beauvoisin, pour la réalisation de la Médiathèque Intercommunale tête de réseau

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit d'approuver l'acquisition d'une parcelle de 3 246 m<sup>2</sup> et de deux bâtiments accolés à la commune de Pont de Beauvoisin pour un euro symbolique.

4.2 (1108-2020-66) Modification du plan de financement et autorisation de signer le permis de construire pour les deux bâtiments annexes dans le cadre de la réalisation de la Médiathèque Intercommunale tête de réseau

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 2 oppositions, 3 abstentions)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit de valider le plan prévisionnel de financement des travaux de construction de la Médiathèque Tête de réseau sur la commune de Pont-de-Beauvoisin intégrant l'aide modifiée de la DRAC, de solliciter l'aide de la DRAC pour les investissements liés aux travaux, études, mobilier, collections et informatique, d'autoriser la signature de la demande de Permis de Construire relative à la réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments annexes à la Médiathèque (anciens locaux des services techniques communaux).

4.3 (1109-2020-67) Lancement de la saison 2020 du cinéma en plein air

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit de prendre acte de cette décision.

### Petite enfance, enfance, jeunesse, services au public

4.4 (1110-2020-68) Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour les Relais d'Assistants Maternels

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide au fonctionnement des Relais d'Assistants Maternels auprès du Département de l'Isère, pour l'année 2020, selon les conditions évoquées.

4.5 (1111-2020-69) Révision de la subvention prévisionnelle 2019 pour la Crèche «Les Mini-Pouces»

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 2 oppositions, 3 abstentions)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit de fixer le montant prévisionnel de la subvention 2019 pour l'association « Les Mini Pouces » selon les conditions définies, d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement avec la crèche Les Mini pouces et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère.

4.6 (1112-2020-70) Versement de la subvention 2019 pour Grain d'Aile - Familles Rurales de l'Isère  
**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit d'accepter le versement à Familles Rurales de l'Isère, au titre de l'action LAEP GRAIN D'AILE, la somme de 4 180 €, telle qu'indiquée dans le budget prévisionnel 2019.

4.7 (1113-2020-71) Tarifs séjour accessoire printemps 2020 pour les centres de loisirs intercommunaux

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit de valider la grille tarifaire pour le séjour accessoire, dans les conditions évoquées.

4.8 (1114-2020-72) Tarifs « Jeunesse » applicables à compter du 20 avril 2020

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit de valider les tarifs qui seront appliqués au service jeunesse, à compter du 20 avril 2020.

## Habitat

4.9 (1115-2020-73) Arrêt du projet 2019-2025 du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Benjamin GASTALDELLO, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'arrêter le projet de Programme Local de l'habitat des Vals du Dauphiné 2019-2025.

4.10 (1116-2020-74) Subvention 2020 pour la permanence du Conseil Habitat Jeunes portée par la Mutualité française Isère (MFI)

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 3 oppositions, 2 abstentions)**

*Rapport de Benjamin GASTALDELLO, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'accepter le versement, pour l'année 2020 de la subvention à destination du Conseil Habitat Jeunes.

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h55.